

# Assemblée Générale Ordinaire de l'UPDS

Jeudi 21 mars 2024

## Procès-verbal

(En gras les représentants officiels)

<b>Pour le collège ingénierie (33 adhérents) :</b>			
Présents : 18 personnes représentant 17 sociétés			
	<b>ANTEAGROUP</b>	<b>M.</b>	<b>GUELORGET</b>
	<b>APAVE</b>	<b>M.</b>	<b>BOUCHERY</b>
	<b>ARTELIA</b>	<b>Mme</b>	<b>ZMIJEWSKI</b>
	<b>BUREAU VERITAS</b>	<b>M.</b>	<b>ORDRONNEAU</b>
	<b>DEKRA</b>	<b>Mme</b>	<b>GAULME</b>
	DEKRA	M.	POULIQUEN
	<b>DIE Remédiation</b>	<b>Mme</b>	<b>BLUSSEAU</b>
	<b>ERM</b>	<b>Mme</b>	<b>DEBACKERE</b>
	<b>GINGER BURGEAP</b>	<b>Mme</b>	<b>HAMON</b>
	<b>INOVADIA</b>	<b>Mme</b>	<b>LACOUR</b>
	<b>RAMBOLL</b>	<b>M.</b>	<b>LEVEAU</b>
	<b>RSK ENVIRONNEMENT</b>	<b>M.</b>	<b>BRETON</b>
	<b>SETEC-HYDRATEC</b>	<b>M.</b>	<b>MAUREL</b>
	<b>SOCOTEC ENVIRONNEMENT</b>	<b>M.</b>	<b>FOURAGE</b>
	<b>SOLER IDE</b>	<b>M.</b>	<b>JUMEAU</b>
	<b>SUEZ CONSULTING</b>	<b>Mme</b>	<b>CORDONNIER</b>
	<b>TAUW France</b>	<b>M.</b>	<b>HIEZ</b>
	<b>TESORA</b>	<b>M.</b>	<b>CARRERAS</b>
Pouvoirs (7)	<b>ABO ERG</b>	Mme	AUGY (par SOCOTEC - M. FOURAGE)
	<b>APOGEO</b>	M.	AGLAVE (par TAUW - M. HIEZ)
	<b>EACM</b>	M.	DELATTRE (par ANTEA Group - M. GUELORGET)
	<b>EODD</b>	M.	LACOUR (par TAUW - M. HIEZ)
	<b>FONDASOL</b>	Mme	LAGNEAU (par GINGER BURGEAP - Mme HAMON)
	<b>HPC</b>	M.	DE NANTEUIL (par SOCOTEC - M. FOURAGE)
	<b>KALIES</b>	Mme	FAZENDA (par RSK - M. BRETON)
Absents (9)	<b>AECOM</b>	M.	PRICOP-BASS
	<b>BG</b>	M.	MARECHAL
	<b>EGIS</b>	M.	BEAUPERE
	<b>EKOS</b>	Mme	PENEY
	<b>GEOLIA</b>	Mme	MONTIGNY
	<b>GEOTEC</b>	Mme	WELLER
	<b>IDRA</b>	M.	BELLEC
	<b>SEREA</b>	M.	GUEGUEN
	<b>WSP</b>	M.	CORIO

<b>Pour le collège travaux (16 adhérents)</b>			
Présents : 14 personnes représentant 12 sociétés			
	<b>BREZILLON</b>	<b>M.</b>	<b>PACAUD</b>
	<b>COLAS ENVIRONNEMENT</b>	<b>M.</b>	<b>PERRAULT</b>
	COLAS ENVIRONNEMENT	M.	SENECHAUD
	<b>COTEG</b>	<b>M.</b>	<b>QUIGNON</b>
	<b>EIFFAGE GAUTHEY</b>	<b>M.</b>	<b>BOITOUT</b>
	<b>ELEMENT-TERRE</b>	<b>Mme</b>	<b>CROZE</b>
	<b>NAVARRA TS</b>	<b>M.</b>	<b>SERVANT</b>
	<b>ORTEC-SOLEO</b>	<b>M.</b>	<b>RIHOUEY</b>
	ORTEC-SOLEO	Mme	ROGNON
	<b>RESOLVE</b>	<b>M.</b>	<b>VIOLA</b>
	<b>SARPI Remédiation</b>	<b>M.</b>	<b>RICHARD</b>
	<b>SECHE ECO SERVICES</b>	<b>M.</b>	<b>TRACOL</b>
	<b>SERPOL</b>	<b>M.</b>	<b>MANSUELLE</b>
	<b>TERSEN</b>	<b>M.</b>	<b>CHALHOUB</b>
Pouvoir (1)	<i>ENGLOBE</i>	M.	ZELLER (par SECHE ECO SERVICES - M. TRACOL)
Absents (3)	<i>EXTRACT</i>	M.	CHARDON
	<i>REMEA</i>	M.	BOURGET
	<i>VALGO</i>	M.	BOUCHE

<b>Pour le collège microstructures (5 adhérents)</b>			
Présents : 2 personnes représentant 2 sociétés			
	<b>PRACTICWAY</b>	<b>M.</b>	<b>GERGELY</b>
	<b>TELL US</b>	<b>M.</b>	<b>SAUTOUR</b>
Pouvoir (1)	<i>ESTRALAB</i>	M.	KLEIN (par PRACTICWAY - M. GERGELY)
Absents (2)	<i>EXACT ENVIRONNEMENT</i>	M.	GASSEAU
	<i>MONTACHET</i>	M.	LATRON

<b>Pour les adhérents associés (6 adhérents - non électeurs - voix consultative) :</b>			
Présents : 5 personnes représentant 5 sociétés			
	<i>AGROLAB FRANCE</i>	M.	GAGNOUX
	<i>EUROFINS</i>	Mme	STOFFEL
	<i>MICROHUMUS</i>	M.	MACHINET
	<i>SGS</i>	M.	BUCHHOLZ
	<i>SUEZ MINERALS</i>	M.	PUAUX
Absents (1)	<i>WESSLING</i>	M.	HARDY

<b>Pour l'UPDS :</b>	<i>UPDS</i>	Mme	DE LA HOUGUE
	<i>UPDS</i>	Mme	DUCLOS
	<i>Cabinet NELLE</i>	M.	BOUZAGLO
	<i>Commissaire aux comptes</i>		

## 1. Présentation de POLLUTEC 2024 par RX France

*Le diaporama de Présentation de POLLUTECH 2024 est fourni en annexe.*

L'AGO commence à 9h43 par la présentation de POLLUTECH 2024 par RX France.

RX France mentionne que la taille des emplacements disponibles à la location sera calculée par multiples de 9m<sup>2</sup> et que les exposants auront la possibilité de construire leur propre stand à partir de 36 m<sup>2</sup>. Actuellement, 120 personnes se sont engagées à exposer lors du salon. L'objectif est d'atteindre entre 250 et 300 exposants, avec une estimation de 6 000 à 8 000 visiteurs sur les deux jours. Les entrées seront payantes, mais un nombre important d'invitations gratuites sera accordé aux exposants (presque illimité).

## **2. Ouverture de l'AGO**

---

Dans chacun des deux collèges d'adhérents actifs comportant plus de 6 membres, plus de la moitié des adhérents étant présents ou représentés (Ingénierie : 24/33 – Travaux : 13/16)), l'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 19 des statuts.

Puis l'ordre du jour est rappelé par le Président de séance :

- Tour de Table : État du marché, bilan 2023 et perspectives 2024.
- Présentation des nouveaux adhérents associés : SGS, Microhumus et SUEZ Minerals.
- Examen du rapport moral, du rapport de gestion et du rapport financier 2023.
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2023.
- Résolution n°1 - Approbation des comptes 2023.
- Résolution n°2 - Quitus donné au bureau sur sa gestion financière de l'année 2023.
- Résolution n°3 - Affectation du résultat 2023.
- Résolution n°4 - Quitus donné au bureau sur sa gestion technique de l'année 2023.
- Présentation des actions à venir en 2024.
- Présentation du budget 2024.
- Résolution n°5 – Approbation du plan d'actions 2024 et des moyens afférents (embauche d'un salarié permanent supplémentaire, financé notamment par une augmentation des cotisations).
- Résolution n°6 – Approbation du budget 2024.
- Résolution n°7 - Approbation du mode de calcul de la cotisation selon les modalités de l'article 21 des statuts : « chaque année, l'assemblée générale détermine sur proposition du Bureau la cotisation dont sont redevables les adhérents ACTIFS et les adhérents ASSOCIES ».
- Questions diverses.

## **3. Tour de table : État du marché, bilan 2023 et perspectives 2024**

---

En ce qui concerne l'activité de l'année 2023, le collège ingénierie exprime une réaction mitigée, mettant en avant une croissance ralentie des chiffres d'affaires par rapport à 2022, attribuable au ralentissement des projets immobiliers. Le début d'année 2024 a été relativement calme pour l'ensemble du collège ingénierie, avec une reprise des affaires à partir de mi-février, mais les avis restent globalement pessimistes pour l'année 2024. En revanche, le collège travaux note une augmentation du chiffre d'affaires en 2023 par rapport à 2022, mais anticipe une année 2024 difficile en raison d'un marché tendu.

Les perspectives pour 2024 indiquent une volonté de maintenir une stabilité, avec éventuellement une légère augmentation des chiffres d'affaires. La plupart des adhérents font part de difficultés à recruter, soulignant une forte pression en matière de ressources humaines et un marché très compétitif.

#### **4. Présentation des nouveaux adhérents associés : SGS, Microhumus et SUEZ Minerals.**

---

Les 3 nouveaux adhérents associés se sont présentés.

#### **5. Examen du rapport moral, du rapport de gestion et du rapport financier 2023**

---

*Le rapport moral, le rapport de gestion et le rapport financier sont fournis en annexe.*

Le rapport moral, le rapport de gestion et le rapport financier de l'UPDS sont présentés par les membres du Bureau.

En 2023, l'UPDS a accueilli 8 nouveaux adhérents répartis comme suit :

- 1 nouvel adhérent dans le collège Ingénierie : GEOLIA
- 1 nouvel adhérent dans le collège Travaux : RESOLVE
- 3 nouveaux adhérents dans le collège Microstructures : ESTRALAB, EXACT Environnement, PRACTICWAY
- 3 nouveaux adhérents associés : MICROHUMUS, SGS, SUEZ MINERALS.

Le CA total des adhérents pour l'année 2023 s'élève à 545 millions d'euros (M€) en SSP. Ce chiffre est réparti à 63% en travaux et 37% en études. A périmètre constant entre 2022 et 2023, il y a eu une augmentation de 8,9% du volume de travaux (341 M€) et une diminution de 1% des études (200 M€). Le CA SSP de 2023 a augmenté de 5,8% par rapport à celui de 2022, principalement en raison de l'augmentation du CA du collège travaux (+8,9%) et de la légère augmentation du collège ingénierie (+1%). Notons que 46% des adhérents de l'UPDS ont un CA inférieur à 5M€. La croissance moyenne annuelle sur 10 ans pour l'ensemble des adhérents est de 3,8%. L'UPDS compte 2 595 salariés en 2023 (+3% par rapport à 2022), avec une parité respectée dans le collège Ingénierie, mais des efforts restant à faire dans les collèges travaux et microstructures. La répartition des salariés en fonction de la CSP est majoritairement (73%) dans la catégorie cadres et ingénieurs, tous collèges confondus, puis dans la catégorie agents de maîtrise et techniciens pour le collège travaux et microstructures. 42 sociétés de l'UPDS sont désormais certifiées.

En février 2023, l'UPDS a embauché une nouvelle permanente. Les réunions se sont principalement tenues en présentiel, cependant, le nombre de participants aux commissions H&S, technique et collège microstructures est plus satisfaisant en visio qu'en présentiel. Il est à noter une augmentation générale du nombre de participants aux différentes réunions, particulièrement remarquable lors des réunions du collège travaux (+75%).

L'année 2023 a été marquée par l'élaboration d'une feuille de route regroupant 6 axes principaux par les membres du Bureau de l'UPDS. Deux de ces axes sont consacrés à la certification, un troisième traite des polluants émergents, un quatrième vise à améliorer la conservation de la mémoire des sites pollués, et les deux derniers visent à promouvoir la réduction de la pollution et à questionner une éventuelle pollution avant la renaturation d'un site. L'UPDS a également réalisé 4 enquêtes afin de solliciter l'avis des adhérents.

Dans le domaine des SSP, l'année 2023 a été marquée par la publication de plusieurs textes réglementaires, tels que le projet de Directive Européenne sur la surveillance des sols (l'UPDS a déposé 6 amendements) et la Loi Industrie Verte (l'UPDS a déposé 2 amendements dont 1 a été accepté). L'UPDS est également intervenue dans la révision ou la publication de nouveaux guides, et a rédigé 8 courriers et avis.

Les actions de l'UPDS se sont poursuivies au sein de la commission H&S par la production d'un protocole pour éviter le percement des réseaux, la rédaction d'un article sur l'intégration de la présence d'amiante lors des travaux sur les SSP, et la création d'une formation SST SSP qui sera lancée en 2024. De plus, les collègues ingénierie, travaux et microstructures ont chacun élaboré leur feuille de route respective et ont mené différentes actions en lien avec leurs objectifs spécifiques.

En termes de communication, l'UPDS a participé à divers événements tels que les salons Pollutec 2024 et SOLSCOPE, a réalisé un concours photo et les Trophées de l'Action Climatique en SSP, ainsi qu'une vidéo de promotion des métiers en SSP. Une progression notable a été observée sur la page LinkedIn, avec un taux d'engagement jusqu'à 136%, et une petite augmentation de nouveaux utilisateurs sur le site internet. L'UPDS a également été présente dans la presse et lors d'interventions au cours d'événements.

Sur le plan financier, par rapport au budget prévisionnel de l'année 2023, les recettes sont légèrement inférieures aux prévisions en raison de cotisations moins élevées que prévu (-3%), car moins de nouveaux adhérents que prévu (8 au lieu de 12) et des arrivées en cours d'année, entraînant des cotisations prorata temporis. Ainsi, les recettes du syndicat s'élèvent à 291 066 € en 2023.

Les dépenses sont également inférieures aux prévisions, avec une différence de 91 k€ (-25%). Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs : les salaires et charges ont été moins élevés que prévu (-23 k€), les travaux de création de la formation HSE SSP ont été passés en charge constatée d'avance (-30 k€), les frais POLLUTEC ont été inférieurs aux prévisions (-8 k€), la création du film sur le métier SSP a coûté moins cher que prévu (-7 k€), la relecture par un avocat du guide de bonnes pratiques pour la rédaction des DCE a été décalée à 2024 (-15 k€), et il n'y a eu aucune dépense liée à la maintenance d'Evaexpo ni à la participation aux frais du colloque SOLTENA/AVENIA (-3k€ chacun). Les autres postes de dépenses s'équilibrent globalement. Les dépenses s'élèvent donc à 279 246 €.

Par rapport au bilan 2022, les recettes et les dépenses sont inférieures, notamment parce qu'aucun colloque n'a été organisé.

Les comptes 2023 affichent un excédent de 21 176 €, nettement supérieur aux prévisions (déficit estimé à 68 750 € lors de la présentation du budget prévisionnel 2023). Cet excédent est affecté aux réserves statutaires.

## **6. Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2023**

*Le rapport du commissaire aux comptes est fourni en annexe.*

M BOUZAGLO, commissaire aux comptes, fait la lecture de son rapport pour l'année 2023.

## **7. Résolution n°1 - Approbation des comptes 2023**

**VOTE :** Les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

## **8. Résolution n°2 - Quitus donné au bureau sur sa gestion financière de l'année 2023**

**VOTE :** La gestion financière de l'année 2023 par le Bureau est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

## **9. Résolution n°3 - Affectation du résultat 2023**

---

**VOTE :** L'affectation de l'excédent 2023 aux réserves statutaires de l'UPDS est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

## **10. Résolution n°4 - Quitus donné au bureau sur sa gestion technique de l'année 2023**

---

**VOTE :** La gestion technique de l'année 2023 par le Bureau est approuvée à l'unanimité des présents et représentés,

## **11. Présentation des actions à venir en 2024.**

---

*Le diaporama des actions à venir en 2024 est fourni en annexe.*

Les actions de l'UPDS à venir en 2024 sont présentées par David Hiez, président de l'UPDS.

Les actions prévues par l'UPDS pour l'année 2024 par le nouveau Bureau sont : de mettre en œuvre la feuille de route et ses 6 axes. Cette mise œuvre se traduira notamment par l'augmentation du nombre d'adhérents (9 nouveaux membres) et le renforcement des partenariats avec d'autres acteurs du domaine des sols (UPGE, AFAUP, USG). De nouveaux groupes de travail seront créés pour traiter des sujets tels que les polluants émergents (PFAS...), les terres et plateformes. L'organisation d'un colloque et le lancement de la formation SST SSP seront également prévus, tout comme le développement des relations avec les écoles et universités pour promouvoir le métier des SSP. La finalisation et la publication du guide de bonnes pratiques pour la rédaction des DCE seront également prévues. Parallèlement, des études seront menées en collaboration avec l'ADEME sur les quantités de sols et d'eaux traités et les techniques employées, ainsi qu'avec ORTEC/TAUW pour élaborer un socle commun pour les bilans carbone. Enfin, une réflexion sera engagée pour élargir le champ de la certification SSP aux microstructures.

Les objectifs de l'UPDS pour l'année 2024 sont multiples. Ils incluent l'amélioration de l'homogénéité des pratiques et des AP des plateformes de transit et de traitement des terres. L'accent sera également mis sur un meilleur contrôle des terres entrant dans les ISDI, la création d'attestations de travaux a posteriori, et la mise en place de SUP ou de SIS pour les terres confinées sur les sites.

Ces nombreux sujets nécessitent l'embauche d'un nouveau salarié, afin de renforcer les moyens humains de l'équipe de permanents de l'UPDS.

## **12. Présentation du budget 2024.**

---

*Le diaporama du budget 2024 est fourni en annexe.*

Le budget 2024 est présenté par Jean-Yves Richard, trésorier de l'UPDS.

Le budget pour l'année 2024 prévoit un déficit de 6 159 €, lié notamment à l'embauche d'un nouveau salarié à compter du mois de septembre 2024. L'embauche du nouveau salarié sera financée grâce à l'augmentation de 15% de la part fixe des cotisations et des cotisations forfaitaires, ainsi que par l'arrivée de nouveaux adhérents.

En dehors de ce point spécifique, les dépenses augmenteront par rapport à 2023 en raison des actions suivantes :

- Organisation du Colloque UPDS
- Frais liés à la relecture par des avocats du guide de bonnes pratiques pour la rédaction des DCE.
- Réalisation du film métier SSP

Le budget pour le colloque 2024 prévoit un excédent de 1 688 €. Le lancement de la formation SSP SST devrait permettre de générer un excédent de 4 460 €. Ainsi, les résultats réalisés grâce au colloque ainsi qu'à la formation permettraient de couvrir le déficit lié à l'embauche d'un nouveau salarié, sans toucher aux réserves de l'UPDS, pour l'année 2024.

### **13. Résolution n°5 - Approbation du plan d'actions 2024 et des moyens afférents (embauche d'un salarié permanent supplémentaire, financé notamment par une augmentation des cotisations).**

---

**VOTE :** Le plan d'actions 2024 et des moyens afférents (embauche d'un salarié permanent supplémentaire, financé notamment par une augmentation des cotisations) est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

### **14. Résolution n°6 - Approbation du budget 2024.**

---

**VOTE :** Le budget 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

### **15. Résolution n°7 : Approbation du mode de calcul de la cotisation selon les modalités de l'article 21 des statuts : « chaque année, l'assemblée générale détermine sur proposition du Bureau la cotisation dont sont redevables les adhérents ACTIFS et les adhérents ASSOCIES ».**

---

Les augmentations se traduisent par de nouvelles formules de calcul des cotisations pour les adhérents actifs, avec une augmentation de 15% de la part forfaitaire.

Les nouvelles formules de calcul des cotisations pour les collèges ingénierie et travaux sont :

- o si 400 k€ HT < CA SSP ≤ 750 k€ HT la nouvelle formule est 1 150 + 2/1000 du CA
- o si 750 k€ HT < CA SSP < 5 M€ HT la nouvelle formule est 3 450 + 0,25/1 000 du CA
- o si 5 M€ HT ≤ CA SSP ≤ 10 M€ HT la nouvelle formule est 4 600 + 0,20/1 000 CA
- o si CA SSP > 10 M€ HT la nouvelle formule est 5 750 + 0,15/1 000 CA

Pour le collège microstructures, adhérents actifs, les nouveaux montants forfaitaires sont les suivants :

- o 575 € si 1 ingénieur ou cadre diplômé ;
- o 1150 € si plus de 1 ingénieur ou cadre diplômé.

Et pour les adhérents associés, les nouveaux montants forfaitaires sont les suivants :

- o 1 150 € si CA SSP ≤ 1 M€ HT
- o 2 875 € si 1 M€ HT < CA SSP < 5 M€ HT
- o 5 750 € si CA SSP > 5 M€ HT

**VOTE :** Le mode de calcul de la cotisation pour les adhérents ACTIFS ingénierie et travaux et les montants des cotisations forfaitaires pour les adhérents ACTIFS microstructures et pour les

adhérents ASSOCIES pour l'année 2024, y compris les augmentations présentées en AGO, sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h42.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. HIEZ'.

David HIEZ  
Président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. BRETON'.

Julien BRETON  
Secrétaire de séance